

L'ESSENTIEL du rapport

Inscrire la Bourgogne-Franche-Comté dans une **STRATÉGIE VOLONTARISTE** **de COOPÉRATIONS** avec les régions voisines

Le CESER de Bourgogne-Franche-Comté a été saisi par la présidente de Région du sujet suivant : "l'analyse des incidences des stratégies en œuvre à travers les schémas à l'étude ou en cours dans les régions voisines (Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Île-de-France)". Il lui était demandé de "définir ainsi les dispositions et conditions opérationnelles qui peuvent permettre à la Bourgogne-Franche-Comté de tirer profit des territoires limitrophes au profit de son développement à l'horizon 2050".

Cette saisine s'inscrit dans la démarche actuelle d'élaboration du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet).

Le Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) définit une vision prospective du développement de la région Bourgogne-Franche-Comté à l'horizon 2050. Il matérialise la stratégie régionale suivant trois axes dont l'un affirme la volonté d'agir sur la participation de la Région et de ses territoires à des coopérations avec les territoires qui l'entourent.

Ce rapport dégage les principaux enjeux de coopération interrégionale, identifie certains points de vigilance. Un état des lieux met en perspective les principaux axes et objectifs du projet de Sraddet de Bourgogne-Franche-Comté et les projets de Sraddet des régions Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes, le schéma directeur d'Île-de-France et le projet de Sraddet de Centre-Val de Loire qu'il a été jugé utile d'intégrer. Il permet d'identifier des impacts potentiels des Sraddet limitrophes sur les dynamiques de la région et d'extraire des éléments qui peuvent orienter des actions en région. Il permet également de relever l'absence de toute dimension interrégionale pour trois domaines porteurs d'enjeux de coopération : le numérique, la formation et la dimension européenne.

Les principaux enjeux identifiés font l'objet :

- d'une présentation synthétique organisée en grandes thématiques : mobilités, outils de développement transrégionaux, continuités écologiques, mises en réseau à systématiser, mises en appui à renforcer et des dimensions à fort enjeu de coopérations,
- d'une spatialisation, la carte ainsi obtenue permettant de dégager des points d'attention spécifiques et de réaliser des zooms sur des territoires de frange à faibles enjeux avérés, sur des actions à coordonner et sur la nécessaire mise en réseau d'acteurs.

Cette saisine s'inscrit dans la continuité du chantier ouvert par la précédente mandature du CESER. Dans son rapport "D'une relation de bon voisinage à une stratégie de développement", il affirmait notamment que la coopération interrégionale devait être partie intégrante de la stratégie de développement de la Bourgogne-Franche-Comté et recommandait de l'inscrire dans la pratique politique des institutions qui la gouvernent.



Aurélie Martin-Garrault et Nadhem Ben Rahma sont les rapporteurs de cet avis. Aurélie Martin-Garrault représente la fédération des Jeunes Chambres Économiques de Bourgogne-Franche-Comté et Nadhem Ben Rahma la Fédération des associations générales étudiantes. Ils sont tous deux membres du collège des organismes et associations participant à la vie collective de la région.

Ce rapport est également en ligne sur :

www.ceser.bourgognefranche-comte.fr

Rubrique

Les Publications



LES LEVIERS DE COOPÉRATIONS IDENTIFIÉS

Principaux enjeux

Des mobilités à assurer quelle que soit l'échelle

Les mobilités constituent un axe déterminant des dynamiques territoriales puisqu'elles contribuent au désenclavement des territoires et de leur population, à la cohésion interne et à l'ouverture vers l'extérieur. La Bourgogne-Franche-Comté et les régions voisines ont des intérêts convergents dans ce domaine ce qui en fait un sujet essentiel dans la construction de coopérations interrégionales.

Des continuités écologiques à garantir

La préservation de la biodiversité et des couloirs ou corridors de continuités écologiques est l'un des enjeux prioritaires au sein des différents schémas étudiés. Chaque région en fait un axe majeur en termes de coopérations interrégionales en matière de services fournis, d'environnement, d'économie (agriculture, forêts, tourisme...), de santé, de bien-être des populations.

Des mises en lien par le biais d'outils de coopération interrégionaux

Les partenariats interrégionaux existants, l'expérience de coopérations à l'échelle de bassins de vie transrégionaux créant des conditions favorables à la concertation entre régions, sont des appuis pour construire une politique de coopération interrégionale.

Ainsi, plusieurs territoires de développement transrégionaux reposent sur des structures de type parcs naturels, agences de l'eau, pôles de compétitivité qui ont fait leurs preuves en matière de coopération et de développement concerté et se trouvent majoritairement situés sur les franges régionales.

L'organisation de filières est également une constante de tous les documents stratégiques étudiés, la notion de filière couvrant des réalités différentes. La mise en réseau des acteurs autour du développement des filières nécessite une attention particulière.

Points d'attention spécifiques

Des territoires à enjeux variables

De l'analyse découlent des territoires à forts enjeux qui se superposent, d'autres a contrario où les enjeux sont beaucoup moins visibles et qui doivent ainsi être appréhendés différemment. Sont identifiés comme des territoires à enjeux avérés : Saint-Claude/Oyonnax, Luxeuil/Épinal, Bourgogne-Franche-Comté/Centre-Val de Loire et le Nord de l'Yonne/Île-de-France.

Des acteurs à mettre en réseau

L'exemple de la "filière" hydrogène-énergie est très représentatif. Dans leur projet de Sradet respectif, les régions Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes identifient ce sujet comme l'une des priorités de leur stratégie de transition énergétique. Chacune affiche l'ambition de devenir un (ou le) territoire majeur de l'hydrogène-énergie, s'appuyant sur une expertise reconnue. La coopération tant interrégionale qu'intra-régionale est un enjeu. La Bourgogne-Franche-Comté peut être aux avant-postes et promouvoir la coopération, pousser à adopter une position commune et assurer la coordination des actions autour d'un équilibre relationnel entre les différentes instances.

Des actions à coordonner

Ce point d'attention s'illustre par l'axe Saône-Rhône, dont la perspective de coordination peut s'appuyer sur l'expérience que représente le plan Rhône. À l'instar de ce plan, il serait intéressant, pour la vallée de la Saône, de coordonner les actions via des coopérations interrégionales et la mise en lien de multiples acteurs publics et privés autour des activités fluviales. Cela dans une perspective de mise en réseau des canaux Freycinet, de coordination autour d'actions de la préservation et de la protection de l'environnement, de développement économique (ports) et touristique plus ou moins combinés (cyclotourisme, tourisme fluvial) ou encore d'articulation entre terroir et tourisme (œnotourisme). Les enjeux importants et variés, nécessitent une large mise en cohérence des actions.

De cette analyse découlent des préconisations et des réflexions plus générales

comme la nécessité de construire une stratégie globale de coopération et de la décliner dans tous les schémas de développement ; les coopérations pouvant irriguer tous les domaines de développement à diverses échelles. La Bourgogne-Franche-Comté doit être force de propositions auprès de ses voisins pour développer une stratégie de coopération bénéficiant à chaque partenaire.

Ce rapport a été adopté à la majorité (93 voix pour, 1 contre, 1 abstention) lors de la séance plénière du 26 mars 2019.

À SUIVRE...